

(POUR L'ARGUS.)

Mr. Le Rédacteur,

AYANT assisté à une assemblée tenue hier à la maison occupée par Mme. Johnson, je vais publier, pour l'avantage de ceux qui étaient absens, les discussions qui ont eu lieu :—

Dabord M. Ogden a essayé dans un long discours prononcé avec toute la chaleur possible, de se disculper d'une accusation portée contre lui, savoir : qu'il est comptable, à la Province d'une somme de plusieurs mille louis. Ce Monsieur, pour faire voir qu'on a eu tort de le dire comptable à la province, s'est appuyé sur l'autorité des journaux de la Chambre de 1823 et a ensuite exhibé une lettre du Secrétaire Cochrane, qui tendait plutôt à éblouir certaines personnes présentes, qu'à faire preuve en faveur de celui à qui elle était adressée. Car que dit cette lettre? "Qu'après avoir fait des recherches dans les papiers, il a été trouvé des comptes par lesquels il paraît que M. Ogden serait en effet quitte envers la province." Mais remarquez bien, lecteurs, que les comptes mentionnés dans la lettre, sont de même date que ceux insérés dans le journal de la Chambre de l'année 1823, et que c'est une partie de ces comptes mêmes, que les Commissaires ont refusé d'accepter dans le tout, parce qu'ils n'étaient pas corrects. La lettre en question ne fait nulle mention que M. O. ait réglé ses comptes depuis le 21 Mars, 1825, tems auquel son Excellence le Gouverneur-en-chef mit devant la Chambre une liste des personnes, qui ayant eu des argens publics entre les mains n'en avaient pas rendu compte, et parmi lesquelles M. Ogden se trouve comptable pour la somme de £7282 - 4 - 6d. Que M. O.

nous montre une preuve qu'il a réglé ses comptes depuis cette date (21 Janvier 1825) et nous sommes satisfaits sur ce point, pourvu qu'en même tems il nous fasse voir qu'on lui a donné crédit pour les £15 qu'il charge pour frais de papeterie, pour £30 de Mr. P. Bureau, et la somme de £100 qu'il charge pour sa commission, à laquelle somme Mr. N. B. Doucet devait avoir part comme trésorier et secrétaire avant lui.

Ceci, lecteurs, est pour vous prouver que nous n'avons pas eu tort, et que ce n'est pas un tour d'Élection qu'on a voulu jouer à M. Ogden, en disant qu'il était comptable à la Province pour la somme sus-mentionnée.

J'ai été porté à publier ces remarques, par la raison que plusieurs personnes présentes à l'assemblée d'hier croient que M. O. s'est si amplement disculpé de cette accusation, que le blâme rejaillit sur ceux qui en avaient ouvert la bouche. Ce qui les a sans doute porté à le croire, c'est que personne n'a eu l'illibéralité de l'interrompre dans sa longue harangue; qu'on se rappelle la réplique qui lui a été faite, et ensuite que l'on juge.

Nous aurions quelques observations à faire sur la conduite grossière et peu libérale (comme par exemple d'avoir sifflé) de quelques uns du parti de Mr. Ogden, mais comme ces individus ne méritent pas notre attention, nous n'en dirons rien de plus.

Nous ne prétendons pas taxer M. O. de s'être approprié les argens en question,

nous le croyons trop honnête homme pour en agir ainsi, mais nous sommes d'opinion, que ce n'était pas un tour d'Élection; au contraire que c'était une matière de droit, que de nous être permis de mentionner, ce que le journal de la Chambre d'Assemblée de 1825 contient.

OBSERVATOR.

Trois-Rivières, 6 Sept. 1826.

(COMMUNICATION.)

M. l'Editeur,

Le jour signalé auquel notre indépendance de sentimens doit se montrer, approche avec rapidité. Tout le monde connaît le droit précieux dont chacun jouit, sous notre libre et heureuse constitution. Cette liberté de faire et d'agir comme bon semble, à chaque individu, doit être fondée sur des motifs équitables; et j'ai trop de confiance dans les lumières et les bonnes intentions des Electeurs pour vouloir leur dicter quelque chose à ce sujet. Car je suis persuadé que leur jugement leur a fait discerner les motifs qui doivent les faire agir dans cette Election,

En effet, tout le monde sait qu'un représentant est une personne de confiance, choisie par les citoyens d'une place pour les représenter, tous et chacun d'eux, dans le Parlement; c'est à-dire, une personne, qui doit faire tout ce qui est en son pouvoir, pour soutenir les intérêts de la Province, et en particulier, ceux de ses constituans. On sait que des deux candidats qui sollicitent nos suffrages, l'un s'est montré partisan outré d'une mesure qui devait inévitablement causer la ruine politique de la majeure partie des habitans du Bas-Canada, si malheureusement cette mesure eût été adoptée. Il est de plus un Officier public, et l'expérience journalière nous prouve qu'une personne qui dépend du gouvernement ne peut nullement s'opposer aux vues du ministère: celui qui a déjà fait un pas vers le pouvoir, veut en faire un autre, et l'ambition de l'homme n'a pas de bornes.

"Pouvez-vous dans ce moment, compatriotes, oublier les menaces qu'on vous a faites? J'ose me flatter que non; et j'espère que nous nous joindrons tous pour soutenir notre cause commune. N'imitons pas ces gens, qui suivent aveuglement et par crainte les vues d'un homme qui, en prétendant faire pour le mieux, nous a exposé à perdre nos droits politiques."

"Si quelqu'un de vous a eu la faiblesse de se laisser emporter par un esprit de parti, qu'il reconnaisse son erreur, et la désavoue en se joignant au nombre de ceux qui ne désirent que le bien public."

L'Ami de la Justice.

— 7 Septembre, 1826.

AVERTISSEMENTS.

A V I S.

E. Soussigné prend la liberté de prévenir les Dames et Messieurs des Trois Rivières et des environs qu'il continue à exécuter la RELIURE, dans toutes ses branches, et d'après de nouveaux principes; c'est pourquoi il prie les personnes qui auraient des Brochures, Pamphlets, ou Journaux, &c. à faire relier, ou de vieux livres à faire réparer, de vouloir bien les envoyer à cette Imprimerie, où ils seront reliés et arrangés avec solidité et élégance.

Les ordres de la campagne, seront reçus avec reconnaissance et ponctuellement exécutés, et les prix seront très-modérés.

LUDGER DUVERNAY.

Trois-Rivières, 30 Août, 1826.

To the Free and Independent Electors of the Borough of Three-Rivers, GENTLEMEN,

THE recent death of Mr. Ranvozyé, having deprived you of your parliamentary representative, an opportunity is afforded me to seek the distinguished honor of representing you.

In offering myself as a candidate for so high a trust, I beg leave to assure you that should I have the good fortune to be the object of your choice, my unremitting exertions shall be used to promote your advantage, and to advance the general interests of the Province.

I have the honor to be,

GENTLEMEN,

Your most Obedient,

Humble Servant.

CHARLES R. OGDEN.

Three-Rivers, 15 August, 1826.

Aux Libres et Indépendans Electeurs de la Ville des Trois-Rivières.

MESSIEURS,

SOLLICITE par un grand nombre de citoyens respectables d'entre vous, à offrir mes services, à l'élection qui doit avoir prochainement lieu pour le choix d'un membre pour vous représenter en Parlement; je croirais manquer au devoir d'un citoyen indépendant, en me refusant de rencontrer vos généreuses intentions. L'étroite liaison qui existe entre vos intérêts et les miens, est ce me semble la plus ample justification de la pureté de mes intentions et du désintéressement de mes vues. Je ne suis mû, Messieurs, que par le désir de vous être utile, à vous et à cette Province en général; pour lequel but, je considère les sacrifices qu'il me faudra faire, comme plus que contrebalançés par le seul honneur d'avoir été l'objet de votre confiance. J'ose donc espérer que vous voudrez bien m'honorer de vos suffrages, et soyez convaincus que cela ne s'effacera jamais d'un cœur reconnaissant.

Je suis, Messieurs,

Avec la plus profonde estime,

Votre dévoué Serviteur.

P. B. DUMOULIN.

Trois-Rivières, 14 Août, 1826.

Aux Libres et Indépendans Electeurs du Bourg des Trois-Rivières.

MESSIEURS,

LA mort récente de Mr. Ranvozyé, vous ayant privé de votre Représentant en Parlement, me présente l'occasion de rechercher l'honneur distingué de vous représenter.

En m'offrant comme candidat pour solliciter cette haute marque de votre confiance, je vous prie de croire que si j'ai le bonheur de devenir l'objet de votre choix, mes efforts seront dirigés vers votre avantage particulier aussi bien qu'à promouvoir les intérêts généraux de la Province.

J'ai l'honneur d'être,

MESSIEURS,

Votre très-humble et

Tres-Obéissant Serviteur.

CHARLES R. OGDEN.

Trois-Rivières, 15 Août, 1826.

M. PIERRE GOUIN, informe le public et particulièrement Messieurs les voyageurs, qu'ayant obtenu une licence de Traversier, il s'est pourvu d'un nombre suffisant de Bons-Bateaux, Canots et de Berges légères et sûres pour Traverser, de cette ville à l'autre côté, toutes personnes qui voudront bien se présenter chez lui pour cet effet. Il espère, par son activité, et le soins qu'il portera, aux voyageurs et à leur bagage, mériter une partie de la faveur publique. Trois-Rivières, 29 Août, 1826.